

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-06

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134
Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253
Présentes : 50
Exprimées par pouvoirs : 94
Total (mini 128) : 144
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Elaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » et de la cartographie des habitats - Modification du plan de financement

- Vu la délibération n°2019-01-06 du Bureau syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales du 23 janvier 2019 présentant la candidature du Parc à l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) et de la cartographie des habitats du site Natura 2000 FR8201689, ainsi que le plan de financement de l'action,
- Vu l'arrêté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n°2019-02-00137, portant ouverture d'un appel à candidatures pour le type d'opération « 07.10 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites Natura 2000 ».

Le Président expose,

Le 06 février 2019, à la demande de la Préfecture de la Drôme, le Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 FR8201689, ou Zone Spéciale de Conservation « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues », s'est réuni pour la première fois. Au cours de cette réunion, le COPIL a retenu la candidature du Parc en qualité d'opérateur du site Natura 2000. Charge à lui d'élaborer le Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 du site.

Pour cela, une première consultation de bureaux d'étude a été publiée le 19 mars 2019. Celle-ci s'est avérée infructueuse. En effet, en raison de l'élargissement du périmètre d'étude, le budget prévisionnel alloué à la prestation de réalisation du document d'objectif s'est avéré être insuffisant. Une meilleure évaluation du besoin conduit à réviser le montant global du projet et son plan de financement, en accord avec les services de l'État.

Le Président propose donc de modifier le budget prévisionnel et le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Chargé de projet Natura 2000 – coordonnateur (salaire et charges) 0,16 ETP en 2019 0,1 ETP en 2020 0,22 ETP en 2021 soit 716 heures dédiées à l'opération	18 027,95 €		
Frais de déplacement	91,50 €	50 % Etat	
Coûts indirects	2 704,19 €	50 % FEADER (Type d'opération 7.10 du PDR Auvergne-Rhône-Alpes)	106 123,64 €
Prestations extérieures : - Élaboration du DOCOB - Réalisation de la cartographie des habitats - Communication : conception et impression	85 300,00 €		
Total	106 123,64 €	Total	106 123,64 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** la modification du plan de financement présentée ci-dessus
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

